Prix des meilleures thèses du GdR MACS,

de la section Automatique du Club EEA et de la SAGIP

Règlement de la session 2023

Article 1

Le GdR MACS, le Club EEA et la SAGIP organisent conjointement le *Prix des Meilleures Thèses du GdR MACS, de la section Automatique du club EEA, et de la SAGIP.*

Article 2

Cette opération a pour objectif de distinguer les meilleurs travaux de recherche effectués dans le cadre d’un doctorat dans les domaines spécifiques de la 61ème section du CNU (hors Traitement du Signal et de l’Image), du GdR MACS (Cf.annexe 1 : liste des mots-clés de la 61ème section du CNU et liste des mots-clés du GdR MACS), de la section Automatique du Club EEA et des chapitres Génie Industriel et Automatique de la SAGIP.

Cette opération permettra de signaler à l’ensemble de la communauté relevant de ces disciplines des travaux de recherche de très hauts niveaux, sur le fond et la forme, menés par des chercheurs et chercheuses ayant récemment soutenu leur doctorat. Ces thèses auront contribué à une avancée significative de la recherche, qu’il s’agisse de recherche fondamentale ou de recherche plus appliquée.

Article 3

Ce concours concerne les doctorats délivrés par un Établissement français entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Article 4

La distinction de ces thèses interviendra sous la forme de la nomination de 1 à 5 thèses et de la désignation, parmi les thèses nominées, d’un·e lauréat·e (exceptionnellement deux lauréat·es en cas de classement ex æquo) qui sera (seront) récompensé·e(s) par le *Prix des Meilleures Thèses du GdR MACS, de la section Automatique du club EEA, et de la SAGIP.* Les nominations et désignations seront établies par un jury unique.

Article 5

Les classements préliminaires, établis à titre indicatif pour préparer les travaux de délibération du jury final, seront effectués par un comité constitué par des rapporteurs. Ces rapporteurs seront désignés conjointement par des membres du comité de direction du GdR MACS, des membres de la section automatique, membre du CA du Club EEA, des membres du CA de la SAGIP.

Pour établir les classements préliminaires, ce comité pourra faire appel à toutes compétences ou expertises qui lui sembleront nécessaires, en plus des évaluations des dossiers par les membres du jury. Le formulaire d’évaluation donné à l’annexe 3 illustre les points sur lesquels portera l’évaluation des thèses. S’ils le pensent nécessaire, les évaluateurs pourront se réserver le droit d’amender ce formulaire (ou une grille d’évaluation équivalente).

Article 6

Pour distinguer les meilleures thèses, le jury sera composé :

* du.de la Directeur·trice ou du.de la Directeur·trice adjoint·e du GdR MACS ;
* du·de la Président·e ou du·de la secrétaire de la section Automatique du Club EEA ;
* du·de la Président·e ou du.de la secrétaire de la SAGIP ;
* de représentants des instances (HCERES, 61ème section du CNU, CNRS, CN) ;
* de membres du comité de direction du GdR MACS ;
* de membres de la section Automatique du CA du Club EEA ;
* de membres du CA de la SAGIP ;
* de l’animateur·trice du prix des meilleures thèses au comité de direction du GdR MACS ;

à l’exclusion de toute personne ayant un lien de parenté, d’encadrement de thèse ou ayant cosigné des travaux avec l’un des candidats.

Le jury se dotera d’un·e Président·e en nommant, pour assurer cette fonction, une personnalité reconnue du monde universitaire ou du monde socio-économique. Le processus de décision des lauréats et nominés sera défini avec le Président et sera communiqué à l’ensemble des membres du jury avant qu’il se tienne.

Article 7

Les nominé·e·s et le·la lauréat·e seront annoncé·e·s lors d’événements du Club EEA, du GDR MACS et de la SAGIP.

* Les années paires, le Prix est remis par la SAGIP lors de son colloque de printemps (remise officielle du diplôme, versement des 1000€ répartis sur les lauréats, présentation des travaux de thèse) et le.s lauréat.e.s est.sont invité.s par le club EEA à faire une présentation à l’occasion d’un événement à l’automne.
* Les années impaires, le Prix est remis par le club EEA lors de son congrès de juin (remise officielle du diplôme, versement des 1000€ répartis sur les lauréats, présentation des travaux de thèse) et le.s lauréat.e.s est.sont invité.s par la SAGIP à faire une présentation à l’occasion d’un événement à l’automne.

Le·la lauréat·e sera récompensé·e par un prix d’une valeur de 1000 euros, prix qui sera partagé entre les lauréats en cas de classement ex æquo.

Les résultats seront communiqués à tous les candidats à l’issue du jury. Les nominations et la désignation du·de la lauréat·e seront également valorisées par des annonces officielles sur les sites du Club EEA, du GdR MACS, et de la SAGIP ; la composition du jury y sera également affichée.

Article 8

Le règlement de ce concours, son calendrier, ainsi que la fiche de synthèse du dossier de candidature (Cf. annexe 2) et la grille d’auto-évaluation (Cf. annexe 3) sont disponibles sur les sites du GdR MACS, du Club EEA et de la SAGIP.

Article 9

La sélection des candidats à présenter à ces prix est de la responsabilité des responsables des équipes de recherche. Ces derniers sont invités à présenter les thèses qui leur paraissent les meilleures dans les thèmes concernés. En cas de plusieurs candidatures de la même équipe, il est attendu un argumentaire différenciant

Les soumissions sont constituées d’un dossier qui comprend :

1. la fiche de synthèse du dossier de candidature et les mots-clés (cf. annexes 1 et 2),
2. un curriculum vitae du docteur (1 page),
3. si possible le lien vers le dépôt en archive ouverte (HAL ou autre) du mémoire de thèse, sinon le pdf,
4. les rapports de pré-soutenance de thèse,
5. le rapport de soutenance,
6. la liste des productions scientifiques relatives au travail décrit dans la thèse (publications, documents de travail, logiciels, bases de données, etc.),
7. le lien vers le dépôt en archive ouverte (HAL ou autre) de la production scientifique jugée la plus significative,
8. un résumé par le docteur de 1 à 2 pages mettant en exergue l’innovation et l’intérêt scientifique, technologique, sociétal ou industriel de la recherche,
9. un avis du ou de la responsable de l'équipe de recherche où la thèse a été effectuée,
10. un avis confidentiel argumenté d'un des directeurs ou directrices de thèse, accompagné de l’annexe 3 préremplie par le candidat et visée par le(s) directeurs ou directrices de thèse.

Les dossiers complétés (pièces 1 à 9) doivent être visés et présentés par le ou la responsable de l’équipe membre de MACS dans laquelle la thèse a été préparée. Pour les thèses préparées dans une équipe qui n’est pas membre de MACS, le dossier doit être visé et présenté par le ou la directeur·trice du laboratoire.

Article 10

Pour candidater à ce concours, le dossier complet, comportant l’ensemble des pièces listées à l’article 9, est à expédier par voie électronique, le sujet du courriel étant « Candidature au prix des meilleures thèses », à :

Reine.talj@hds.utc.fr

au plus tard le :

20 janvier 2023.

L’avis confidentiel du/des directeurs ou directrices de thèse, accompagné de l’annexe 3 préremplie est à envoyer par messagerie directement à [Reine.talj@hds.utc.fr](mailto:Reine.talj@hds.utc.fr), le sujet du courriel étant « Candidature au prix des meilleures thèses – NOM du candidat**» au plus tard le : 20 janvier 2023.**

Annexe 1

Prix des meilleures thèses du GdR MACS,

de la section Automatique du Club EEA et de la SAGIP

Session 2023

# Mots-clés du GdR MACS / SAGIP

Communauté (1 choix)

|  |  |
| --- | --- |
| automatique | génie industriel |

Domaines d'étude (4 choix maximum) :

|  |  |
| --- | --- |
| systèmes dynamiques | systèmes à événements discrets |
| systèmes EDP | systèmes de systèmes |
| systèmes non linéaires | systèmes cyber-­‐physiques (CPS) |
| systèmes hybrides | systèmes stochastiques |

Domaines applicatifs (4 choix maximum) :

|  |  |
| --- | --- |
| production de biens | aéronautique et espace |
| production de services | énergie |
| chaîne logistique | robotique |
| systèmes d’information | réseaux |
| transport | biotechnologie et santé |

Spécialités (4 choix maximum) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| connaissance | observation | aide à la décision | | performance |
| modélisation | contrôle/commande | supervision | cycle de vie du produit | |
| identification | analyse | conception | ordonnancement | |
| diagnostic | optimisation | simulation | compétences | |
| pronostic | robustesse | pilotage | Interactions Homme Machine | |
| maintenance | sûreté de fonctionnement |  |  | |

**Mots-clés de l’activité en Automatique et Génie Informatique pour la 61ème section du CNU**

**Génie Informatique : temps réel, architecture, réseaux**

systèmes d‘exploitation temps-réel, ordonnancement, adéquation algo-architecture, sûreté de fonctionnement, test, objets communicants, systèmes de télécom, contrôle et optimisation de réseaux, systèmes embarqués, SoC, NoC.

**Automatique : automatique continue, robotique, productique**

Modélisation, observation, commande de systèmes, surveillance, supervision, perception, systèmes Homme/Machine, Systèmes à Evénements Discrets, recherche opérationnelle, planification, ordonnancement, sûreté de fonctionnement, pronostic, maintenance, aide à la décision, génie industriel.

Annexe 2

Prix des meilleures thèses du GdR MACS,

de la section Automatique du Club EEA et de la SAGIP

**Session 2023**

# Fiche de synthèse du dossier de candidature

### DOCTEUR

Nom Prénom

Adresse permanente

Tel e-mail

### LABORATOIRE dans lequel la thèse a été préparée :

Équipe MACS :

Nom du Directeur de l’équipe : e-mail :

Adresse du Laboratoire :

Nombre de thèses soutenues en 2022 relevant du GDR MACS, de la section Automatique du Club EEA et de la SAGIP :

Nom du Directeur de thèse : Tel : e-mail :

TITRE DE LA THESE

Rapporteurs (nom, laboratoire, établissement)

Date début de thèse : Date soutenance : Type de financement :

AVIS ET VISA DU RESPONSABLE DE L’ÉQUIPE OU DU DIRECTEUR DU LABORATOIRE

#### le à

##### Signature

Annexe 3

Prix des meilleures thèses du GdR MACS,

de la section Automatique du Club EEA et de la SAGIP

**Session 2023**

# Grille d’évaluation

(A préremplir par le candidat et viser par le directeur de thèse, et servira de base aux évaluateurs)

### DOCTEUR

Nom Prénom

TITRE DE LA THESE

Date soutenance

**A - Apport scientifique**

1. Quel a été le problème traité dans cette thèse ?
2. Si vous deviez qualifier l’apport de cette thèse dans son domaine de recherche, il serait :

Important Très important Fondamental Exceptionnel

1. Originalité

* Appréciation sur le caractère novateur des résultats
* Un verrou scientifique ou technologique a-t-il été levé ?

**B - Valorisation des résultats / Productions**

1. Appréciation sur la qualité des publications présentant les résultats obtenus.

* Les productions scientifiques (congrès ou revues) sont-elles :
* De haut niveau ?
* Prestigieux ?
* La qualité et la densité des résultats sont-elles en bonne adéquation avec la quantité de productions scientifiques ?
* Les résultats ont-ils donné lieu à des conférences invitées ?
* Quel est le nombre moyen d’auteurs par publication significative ?

1. Valorisation de la recherche

* Les travaux présentés ont-ils eu des conséquences technologiques ou industrielles ?
* Ont-ils conduit à la réalisation de prototypes ou de logiciels ?
* Ont-ils conduit à un ou plusieurs dépôts de brevets ?

1. Ce travail peut-il présenter une dimension sociétale ou industrielle ?

Peut-il présenter un impact sur l’image de la spécialité ?

**C - Qualité du mémoire**

1. La qualité rédactionnelle est :

* Bonne ?
* Élevée ?
* Excellente ?

1. Le document peut-il servir de référence pour un enseignement dans le domaine concerné :

* Au niveau de l’état de l’art dans le domaine concerné ?
* Au niveau des résultats nouveaux présentés ?

**D - Autres informations à porter à la connaissance du jury et remarques**

**Appréciation générale :**

* A proposer à la nomination ;
* A proposer éventuellement ;
* Ne pas proposer